

Assemblée générale de la Société fribourgeoise d'éducation

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique**

Band (Jahr): **88 (1959)**

Heft 12-14

PDF erstellt am: **17.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Assemblée générale de la Société fribourgeoise d'éducation

Jeudi 26 novembre, à l'*Aula* de l'Université, eut lieu, sous la présidence de M. le chanoine Gérard Pfulg, inspecteur des écoles secondaires, qui avait pris place sur le podium, entouré de M. R. Progin, inspecteur scolaire, secrétaire-caissier, et de M. Marcel Brunisholz, instituteur, l'assemblée bisannuelle de la Société fribourgeoise d'éducation.

Elle groupa environ 300 personnes, religieuses et laïques, au nombre desquelles MM. Pillonel et Ducrest, inspecteurs ; P. Morel, président de l'Association du Corps enseignant ; M^{lle} Josy Winckler, présidente de la Société des institutrices ; M. l'abbé J. Gachet, directeur de l'École normale des instituteurs, de nombreux curés de paroisse, ainsi qu'une forte délégation de Sœurs, d'Ingenbohl, de Menzingen, de la Sagesse, de Saint-Vincent de Paul et Ursulines.

Après avoir salué l'auditoire, M. le chanoine Pfulg prononça le discours d'ouverture en ces termes :

Chers membres de la Société fribourgeoise d'éducation,

Le grand hémicycle de l'Université dans lequel nous voilà réunis abrita, durant les mois écoulés, d'illustres rassemblements d'éducateurs accourus des horizons les plus divers.

Ce fut, du 13 au 17 juillet, sous la présidence d'honneur de M. le conseiller fédéral Philippe Etter, le 42^e Cours de vacances de l'Institut de pédagogie curative et de psychologie appliquée ; du 17 au 23 août, la cohorte des professeurs catholiques de l'Enseignement secondaire d'Italie, entraînée par M. Gesulado Nosengo, professeur à l'Université de la Propagande à Rome, assisté par Mgr Piacentini et les chefs de file les plus marquants de la pensée philosophique et pédagogique de la Péninsule ; au début d'octobre, c'était le tour de la Société suisse des professeurs de l'Enseignement secondaire, présidée par M. Kuenzi, maître au gymnase de Bienne.

Aujourd'hui, l'*Aula magna* est réservée à la Société fribourgeoise d'éducation, car ne l'oublions pas, à la veille du dimanche de l'Avent, l'Université est utile également, et en tout premier lieu, aux éducateurs de notre pays.

*

La SFE a vu le jour en 1871, comme vous le savez, à une époque troublée de l'histoire de l'Occident que le Kulturkampf, par ses manœuvres déloyales contre l'Église romaine, avait tragiquement divisé et déchiré.

Dans notre pays, une préoccupation majeure agitait les esprits : la revision de la Constitution fédérale qui aboutira seulement en 1874.

Depuis 80 ans, notre société a œuvré pacifiquement au bien-être spirituel du Corps enseignant et de l'Ecole fribourgeoise.

Ses statuts ont traversé le siècle sans avoir été rénovés substantiellement, témoignage manifeste de la sagesse de ceux qui les avaient établis.

Pourtant, aucune réalité ne saurait définitivement se soustraire à la loi inflexible de l'évolution, au processus de l'adaptation de l'organe à la fonction, au monde actuel qui transforme en un rythme accéléré, ses techniques et ses structures fondamentales.

Il n'est point étonnant, dès lors, qu'il faille, à l'heure présente, reconsidérer la structure de la Société d'éducation, reviser ce qu'elle pourrait avoir de périmé.

Mais on aurait tort de sous-estimer les œuvres qu'elle a entreprises et menées à bonne fin, et les mérites qu'elle s'est acquis, même si l'on projette d'améliorer la situation actuelle.

Le premier numéro de la revue *Choisir*, sorti de presse il y a quelques jours, dit, en conclusion de l'enquête pastorale effectuée en 1956-1957 dans notre canton : « Celui-ci a besoin d'une pastorale plus vivifiante ». Car « on reste perplexe en voyant . . . la faiblesse des effectifs de l'Action catholique, presque inexistante en certaines régions ». Osons-nous espérer que les enseignants, encadrés dans un groupement rajeuni et élargi, aideront à combler cette douloureuse lacune ? L'avenir dira comment nous avons répondu à cette invitation à plus de générosité et de dévouement.

*

La modification la plus importante qui vous est proposée dans les nouveaux statuts, consiste à faire de la SFE, qui jusqu'ici était essentiellement la société des instituteurs, une société, ouverte, au même titre, à tous les éducateurs, c'est-à-dire presque à tout le monde. D'autre part, elle vise à retirer à l'Assemblée générale, jusqu'à ce jour organe suprême de la Société, la plus grande part de ses compétences pour les remettre à un organisme plus restreint, plus maniable et plus actif, l'Assemblée des délégués.

La Société fribourgeoise d'éducation englobait, en qualité de membres actifs, seuls les membres du Corps enseignant du canton ; les autres étant réduits au rôle de membres passifs.

En ouvrant les portes de la Société à toutes les personnes qui, à quel titre que ce soit, ont à cœur les questions d'éducation, on élargit le nombre et on modifie l'orientation de ses adhérents ; il devient, en conséquence, moins facile de traiter les grands problèmes en assemblée générale, d'où l'utilité, dans cette perspective, d'un corps de délégués.

Cette innovation, en soi, n'a rien d'exceptionnel : l'Association du Corps enseignant a son assemblée des délégués, les partis politiques, le Touring Club, de même, et le journal d'avant-hier nous apprenait que la Société des Etudiants suisses, estimant que les fêtes centrales, si favorables aux contacts personnels, ne le sont guère aux discours sérieux, vient d'instituer, à titre d'essai pour une période de trois ans, une assemblée des délégués, munie de pouvoirs précis.

La Société d'éducation est en train de suivre un tournant similaire.

Durant la guerre, lorsque nous avons pris en mains les intérêts de la Société, il s'agissait de liquider des dettes, de faire quelque chose presque sans moyens financiers. La prospérité actuelle autorise des projets de plus grande envergure, sans en exclure, néanmoins, un minimum de désintéressement et de dévouement.

Les statuts qui vous sont présentés aujourd'hui ont été, préalablement, soumis à la Direction de l'Instruction publique et à l'Evêché de Fribourg, qui les ont approuvés.

De la sorte, vous ne vous chargez pas, semble-t-il, d'une trop lourde responsabilité, en acceptant les propositions qui ont été portées à votre connaissance par la voie du *Bulletin pédagogique*, du 15 octobre dernier, et que nous allons examiner maintenant, article après article.

L'assemblée passa ensuite en revue les 28 articles des statuts lus par M. Marcel Brunisholz. Ils avaient d'ailleurs été, préalablement, soumis à la Direction de l'Instruction publique et à l'Evêché, qui les avaient approuvés, ainsi que portés à connaissance des membres dans le *Bulletin pédagogique* du 15 octobre.

*

Ne pouvant relever le détail des modifications techniques apportées, ni faire mention des nombreuses personnes qui firent entendre leur opinion au cours de l'après-midi, dans la mise au point des diverses clauses des statuts, qu'il nous soit permis de relever les interventions pertinentes de M. l'abbé Tena, prieur de Semsales, et de MM. les curés Delamadeleine, Portail, Grêt, Plancherel, Maillard et Philipona ; de M. l'abbé Demierre, directeur de l'Ecole secondaire de Bulle. Emirent également leur avis M^{lle} Marie Dessonnaz, M. Alfred Pillonel, inspecteurs scolaires ; M. le directeur J. Gachet ; M^{lle} Julia Pilloud, professeur à l'Ecole secondaire des jeunes filles ; M^{lle} Berset, institutrice ; quelques instituteurs, enfin, MM. A. Pachoud, A. Carrel, E. Delley et P. Galley.

Ces débats parvinrent à leur terme en un temps presque record. Et c'est par un vote à main levée que les participants se rallièrent à l'unanimité aux nouveaux statuts, légèrement modifiés sur des points

de détail, à la suite d'échanges de vues qui se déroulèrent dans une ambiance de compréhension et de dignité méritant les plus vifs éloges.

*

Telle qu'elle se présente aujourd'hui, solidement étayée sur nos croyances religieuses et nos traditions, plus largement ouverte que par le passé à nos divers établissements d'éducation, au clergé et aux parents, la Société fribourgeoise d'éducation, raffermie, dont le comité actuel restera en fonction jusqu'au printemps prochain, semble bien armée pour continuer à promouvoir et à défendre efficacement la cause de l'éducation populaire dans le canton.

S'inspirant des principes les plus élevés de la doctrine chrétienne et de l'Action catholique, de manuels, de méthodes mieux adaptés à notre temps, elle sera en mesure de réaliser tous les espoirs que les éducateurs mettent en elle.

R. Y.

L'enfant à table

Tout ce qu'on absorbe avec un préjugé favorable risque de paraître bon. C'est quand l'enfant commence à penser qu'il devient difficile à table.

Il y a d'abord l'habitude. L'enfant se méfie des mets qu'il ne connaît pas et c'est pourquoi il faut varier sa nourriture. J'ai connu une petite fille qui s'était entichée de la soupe à l'oignon et ne tolérait rien d'autre. Des parents sans autorité ont laissé faire ; elle s'est décalcifiée, elle est devenue bossue et, à l'âge adulte, elle boude sur presque tous les plats.

Ensuite il y a la personnalité. « Le moi se pose en s'opposant », selon Maine de Biran. Le premier réflexe d'un enfant normal est de dire « non ». Beaucoup d'enfants refusent la nourriture simplement parce qu'on la leur offre. Ils la réclameraient si on leur disait : ce n'est pas pour les enfants ! Aujourd'hui on a tendance à respecter ces caprices. On redoute que toute contrainte ne donne des complexes aux enfants. Le complexe est à la mode. On veut épanouir la personnalité de l'enfant, sans se rendre compte que les principaux éléments de cette personnalité sont des instincts féroces.

Enfin, il y a l'imagination. Par association d'idées, ce qu'on a mis dans son assiette évoque en lui des images répugnantes. J'avais horreur quand j'étais petit de tout ce qui dans la bouche était mou et me semblait gluant : cervelle, ris de veau, champignons. J'aimais les aliments durs et résistants. Très certainement mon écœurement venait d'associations d'idées.